

TITRE :	
Évaluation du CER durant les urgences publiques déclarées - Complément	
EN VIGUEUR LE :	DERNIÈRE RÉVISION :
CATÉGORIE :	SOURCE :
Rôles et fonctions du CÉR	Bureau d'éthique de la recherche (BÉR)
AUTRES RÉFÉRENCES :	APPROUVÉE PAR (DATE) :
ADMIN 015 Mesures d'urgence Manuel des mesures d'urgence SOP 501.001 <i>REB Review During Publicly Declared Emergencies</i>	COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) 2015/06/24

1. PRÉAMBULE

La présente procédure de fonctionnement normalisée (PFN) est complémentaire de la SOP 501.001 REB «*REB Review During Publicly Declared Emergencies*» du Réseau des Réseaux (R2), elle ajoute des précisions à la section «*Procédure*», notamment :

- 5.2 *Emergency preparedness procedures*,
- 5.3 *Review of Ongoing research NOT related to the declared emergency.*

2. OBJECTIF

Cette procédure de fonctionnement normalisée (PFN) décrit les procédures d'évaluation de l'éthique de la recherche effectuées pendant des situations d'urgence publique déclarée. La communication entre le Comité des mesures d'urgence et un des membres du Bureau de l'éthique de la recherche (BÉR) va permettre l'établissement des communications entre le poste de commandement mis sur pied pour gérer la situation d'urgence à l'Hôpital Montfort. Cette coordination permet d'identifier les risques à l'égard de l'évaluation éthique de nouveaux travaux de recherche et ceux qui sont en cours lors de la période de crise.

3. PORTÉE/APPLICATION

Cette PFN s'adresse au CÉR qui revoit la recherche avec des êtres humains conformément aux procédures et principes directeurs en vigueur.

4. RESPONSABILITÉS

Tous les membres du CÉR ainsi que les membres du BÉR contribuent à la bonne application de cette PFN.

5. DÉFINITIONS

Voir le « glossaire » dans SharePoint et page Web du CÉR, la section politiques et procédures.

6. PROCÉDURES

6.2 Procédures liées aux activités de planification préalable aux situations d'urgence

- le BÉR a besoin d'être tenu informé de la gestion de la situation d'urgence et de son impact sur la gestion des opérations de l'Hôpital Montfort afin de maintenir la qualité, la rapidité, le caractère proportionnel et la justesse de l'évaluation éthique des dossiers de recherche pendant cette situation.

Une liste de rappel de membres du BÉR sera tenue à jour et remise au Comité des mesures d'urgences de l'Hôpital. De surcroît, une liste de rappel pour les membres du CÉR sera tenue à jour au BÉR.

- Le BÉR détermine avec (le) la président(e) du CÉR comment les activités d'évaluation des projets de recherche se feront, plus particulièrement où auront lieu les réunions si la salle habituelle du CÉR n'est pas accessible.
- Le BÉR détermine avec (le) la président(e) du CÉR si les projets déjà en cours doivent être suspendu ou se poursuivre lors de la situation d'urgence et communiquer cette décision aux chercheurs.

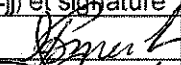
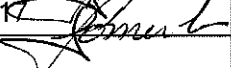
6.3 Évaluation continue de projets de recherche qui ne sont pas reliés ou qui ne découlent pas de la situation d'urgence publique déclarée.

- Dès qu'ils ont suffisamment d'information sur la situation d'urgence publique déclarée, le BÉR conjointement avec le (la) président(e) du CÉR vont :
 - déterminer qui fera l'évaluation des projets en cours et celle des nouvelles demandes;
 - établir une liste des critères qui seront utilisés pour prioriser l'évaluation des projets de recherche;

6.4 L'objectif du BÉR et du (de la) président(e) du CÉR est de reprendre les activités habituelles et revenir à un mode de fonctionnement normal dès que le Comité des mesures d'urgence de l'Hôpital Montfort déclare la fin des mesures d'urgence.

5. DOCUMENTATION

6. HISTORIQUE DE LA PFN ADOPTÉE

Date (aaaa-mm-jj) et signature	Versions	Pages	Description de la modification et signature
24/06/2015 	1	2	Version originale
26/04/2017 	1	2	Modification du logo seulement

7. RÉFÉRENCE

- L'Hôpital Montfort. *ADMIN 015 Mesures d'urgence*, version janvier 2014.